

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le 14 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoints.*

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur AKAKO François, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2022_09_03), Monsieur Hervé BONHOMME, Monsieur Guillaume DEPEYRE (à partir de la délibération 2022_09_06), Madame Émilie SAGNOL, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur Philippe CELLE pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur SAGNOL André pouvoir à Monsieur Henri BARDEL
Madame Laëtitia SABATIER pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET
Madame Karine PAULET pouvoir à Madame Anne PICHON KELLY
Monsieur Willy BERTHASSON pouvoir à Monsieur Hervé BONHOMME*

ABSENTS :

*Madame Delphine BONNET
Madame Dorothee SOUVIGNET
Monsieur Jean-Louis LAVERGNE
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2022_09_02)
Monsieur Guillaume DEPEYRE (jusqu'à la délibération 2022_08_05)*

Secrétaire de séance : *Madame Anne PICHON KELLY élue à l'unanimité*

Objet : *Décision modificative n°2 – Budget transport scolaire (Délibération n° 2022_09_12)*

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Didier Rouchouse présente la décision modificative numéro 2 du budget transport scolaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 673 Titres annulés	0.00 €	100 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 Charges exceptionnelles	0.00 €	100 €	0.00 €	0.00 €
R 7061 Transport de voyageurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 €

AR Prefecture

043-214302242-20220919-2022_09_12-DE
Reçu le 19/09/2022
Publié le 19/09/2022

TOTAL R 70 Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 €
Total	100 €		100 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget transport scolaire.

Membres en exercice	27
Présents	19
Représentés	5
Votants	24

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	24

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 19/09/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 19/09/2022

Pour Copie conforme
Le 19/09/2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSNET